

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

N° 2025-58

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DIX du mois de JUILLET, à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

26/06/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, David PETITON.

Date d’Affichage :

26/06/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents excusés :

Monsieur Jean-François DEROIDE

Pouvoirs :

Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GUEROUT

OBJET : SECURISATION DE LA RD 75 – BUREAU D’ETUDES

Mme le Maire évoque les possibilités d'aménagement de la Route Départementale (RD 75) et de la Route du Phare d'Ailly (RD 75 A) afin de limiter la vitesse.

Mr Mahieux (Direction des Routes) nous a expliqué les financements possibles par le Département. Ce dernier pourrait prendre en charge les aménagements «bord à bord», soit la largeur de la route et les caniveaux (hors trottoirs), s'ils sont consécutifs à une étude.

Les dossiers doivent leur parvenir pour septembre afin d'être étudiés et passés en commission pour octobre.

3 prestataires nous ont été conseillés par la Direction des Routes.

La société V3D nous propose un devis de 4 560 € TTC pour l'avant-projet (sans conditions) et la société Entre Ciel et Terres (qui a réalisé l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement actuel de Varengueville-sur-Mer) propose un devis de 3 000 € TTC, mais nous devons leur fournir un plan topographique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à 9 voix pour et 2 abstentions :

- valident la réalisation d'une étude pour la sécurisation de la RD75 ;
- retiennent le devis de la société V3D ;
- autorisent Mme le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès du Département de Seine-Maritime.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire



Daniel GUEROUT
Secrétaire de séance